

ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE

Marchés publics - Procédure formalisée

BREST MÉTROPOLE

MARCHÉ DE SERVICES

Accord-cadre relatif à l'élaboration du volet "plan de mobilité" de la révision du plan local d'urbanisme

Cet appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R.2124-1 à R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

Section 1 : pouvoir adjudicateur.

Nom et adresse : Brest métropole, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, F-29238 Brest cedex 2, tél. (+33) 2 98 33 54 11, fax (+33) 2 98 33 54 15.
Courriel : marches@brest-metropole.fr - Code NUTS : FRH02.

Adresses Internet :

Adresse principale : <https://www.brest.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bzh/>

Communication : les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse

<https://marches.megalix.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=188100&orgAcronyme=a1e>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les points de contact susmentionnés.

Les offres doivent être envoyées : par voie électronique via

<https://marches.megalix.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=188100&orgAcronyme=a1e>

Type de pouvoir adjudicateur : organisme de droit public.

Activité principale : services généraux des administrations publiques.

Section 2 : objet.

Étendue du marché :

Intitulé : accord-cadre relatif à l'élaboration du volet "plan de mobilité" de la révision du plan local d'urbanisme.

Numéro de référence : Brest-M-DCP-2024-5094.

Code CPV principal : 71241000.

Type de marché : prestations intellectuelles.

Description succincte :

La présente consultation a pour objet de conclure un accord-cadre mono-attributaire visant à élaborer le volet de mobilités de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de plan de mobilité (PDM) de Brest métropole, via des étapes successives : diagnostic, prospective, orientations, traduction réglementaire, mise en œuvre. Cette démarche intègre l'ensemble des évolutions réglementaires en matière de plan de mobilité, notamment induites par la loi d'orientation des mobilités (LOM), mais également de plan local d'urbanisme. Le marché subséquent n° 1 fait partie de la présente consultation.

En ce qui concerne le marché subséquent n° 1, la consultation est passée en vertu de l'article R.2162-2 du Code de la commande publique pour la passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre n° 2024-2011.

Lieu d'exécution : territoire de la ville de Brest - Code NUTS : FRH02.

Durée du marché : l'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 années à compter de sa notification.

Reconduction : l'accord-cadre ne pourra pas faire l'objet de reconductions.

Information sur les options : options, non.

Information sur les fonds de l'Union européenne : le contrat ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.

Variantes : les variantes ne sont pas autorisées.

Critères d'attribution : 1. valeur technique de l'offre, pondération 75 % ; 2. prix, pondération 25 %.

Valeur estimée : 450 000 € hors TVA.

Sans montant minimum/maximum sur 4 ans : 750 000 € HT.

La valeur estimée s'entend comme le montant maximum en euros HT de l'accord-cadre.

Information sur les lots : ce marché comporte un lot unique.

Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer : sans objet.

Section 3 : renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique.

Conditions de participation :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : oui.

Capacités économiques et financières : déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- Liste des principales prestations effectuées au cours des dix dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

- Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.

- Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Information relative à la profession : sans objet.

Marché éligible au MPS : la transmission et la vérification des documents de candidatures ne peuvent pas être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET.

Section 4 : procédure.

Type de procédure : ouverte.

Pas d'enchère électronique.

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Date limite de réception des offres : 11/07/2024 à 12 h.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : le français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 4 mois (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des candidatures : 11/07/2024, séance non publique.

Section 5 : renseignements complémentaires.

Renouvellement : non.

Informations sur les échanges électroniques : la facturation en ligne sera acceptée.

Informations complémentaires :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de passer une audition avec les candidats au stade de l'analyse des offres dans les conditions fixées à l'article 5 du règlement de consultation.

Depuis le 01/10/2018, les procédures de passation des marchés publics sont intégralement dématérialisées, la réponse à la présente consultation devra donc se faire de manière électronique par le biais de la salle des marchés Megalis.

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à l'adresse suivante :

marches@brest-metropole.fr

Les questions en cours de procédure et les demandes de renseignements techniques complémentaires seront impérativement posées par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice à l'adresse

<https://marches.megalix.bzh/>

Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint ou solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement. Les équipes devront présenter des compétences dans les domaines suivants :

- Mobilités tous modes, dont planification des déplacements.

- Sociologie des déplacements et management de la mobilité.

- Economie des transports.

- Impact environnemental des déplacements.

- Urbanisme (planification et urbanisme réglementaire).

Toute équipe ne présentant pas les compétences requises sera rejetée.

Les critères de jugement des offres et le détail de leur pondération sont indiqués à l'article 5 du règlement de consultation.

Instance auprès de laquelle les candidats peuvent introduire une procédure de recours amiable : Division des affaires juridiques, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : tribunal administratif de Rennes et greffe du tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, F-35044 Rennes cedex, tél. (+33) 2 23 21 28 28, fax. (+33) 2 99 63 56 84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse Internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
Date d'envoi du présent avis : 03/06/2024.

Avis administratifs

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

AVIS ADMINISTRATIF

Droit de préemption urbain

Par délibération en date du 30/05/2024, le conseil communautaire de Quimperlé communauté a décidé de modifier le champ d'application du Droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle cadastrée section AB n° 13, 1, rue du Calvaire, à Tréméven.

Pendant un mois, un exemplaire de la délibération est consultable sur le site Internet de Quimperlé communauté (www.quimperle-communauté.bzh), une copie est consultable à l'accueil de Quimperlé communauté aux heures et jours habituels d'ouverture au public. Cette délibération est également consultable dans les mairies d'Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guillegomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédené, Riec-sur-Bélon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven.



AVIS

Instauration d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement sur la commune de Gouesnou

Avis de délibération du conseil de la métropole en application de l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme

Le public est informé que, par délibération n° C 2024-05-054 du 24/05/2024, le conseil de la métropole a décidé l'instauration d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement sur la commune de Gouesnou, concernant le secteur du bourg au titre de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme. La délibération susmentionnée, ainsi que le périmètre qu'elle instaure, feront l'objet d'une annexion au plan local d'urbanisme (PLU), et sont d'ores et déjà consultables en mairie de Gouesnou et à l'hôtel de métropole.

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - COMMUNES DE KERNILIS ET PLOUVIEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation environnementale

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par le syndicat des eaux du Bas-Léon dans le cadre des travaux de curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel à Kernilis et Plouvien.

Par arrêté préfectoral du 31 mai 2024 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique, du 24/06/2024, à 9 h 30, au 25/07/2024, à 17 h, soit pendant 32 jours consécutifs, portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau présentée par le Syndicat des eaux du Bas-Léon au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement relative au projet de curage et de réparation des vannes sur les retenues d'eau potable du Moulin Neuf et de Baniguel, à Kernilis et Plouvien.

Le projet consiste notamment à réaliser une piste d'accès pour le déblaiement de la lagune de ressuage ; à évacuer les sédiments de la lagune de ressuage et transferts sur les parcelles ; à vidanger les eaux des deux retenues ; à curer les 22 300 m³ de sédiments et les mettre en dépôt dans la lagune de ressuage. Le projet relève des rubriques 3.2.1.0 et 3.2.4.0 de la nomenclature des Installations ouvrages travaux et activités (IOTA) soumises à autorisation ou à déclaration.

La commissaire enquêteur, Mme Sylvie Couloigner, attachée d'administration à la retraite, se tient à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions en mairies de Kernilis ou Plouvien : lundi 24/06/2024, de 9 h 30 à 12 h, Kernilis ; samedi 06/07/2024, de 10 h à 12 h, Kernilis ; jeudi 18/07/2024, de 10 h à 12 h, Kernilis, et de 13 h 30 à 16 h, Plouvien ; jeudi 25/07/2024, de 13 h 30 à 17 h, Kernilis.

Toute information relative au projet peut être demandée à Mme Valérie Horyniecki, Syndicat des eaux du Bas-Léon, 2, route de Pen ar Guéar, 29260 Kernilis, tél. 02 98 30 67 29/07 57 07 92 76. Courriel : missions.sage.basleon@orange.fr (en précisant "travaux de curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et Baniguel, Kernilis-Plouvien").

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire papier du dossier, composé des pièces prévues aux articles L123-6 et R123-8 du Code de l'environnement, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable en mairies de Kernilis et de Plouvien, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Une version électronique du dossier est également consultable soit sur un poste informatique à la préfecture du Finistère (bureau des installations classées et des enquêtes publiques), aux jours et heures d'ouverture habituels au public, soit sur le site Internet des services de l'État dans le Finistère : www.finistere.gouv.fr, rubriques publications, publications légales, enquêtes publiques.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions dans les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Kernilis et de Plouvien ; par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Kernilis, siège de l'enquête, 1, rue de l'If, 29260 Kernilis ; "à l'attention du commissaire enquêteur - Curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel" ; par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr ; par observations écrites ou orales reçues par la commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations et propositions écrites ou orales du public reçues par la commissaire enquêteur sont consultables à la mairie de Kernilis. Les observations et propositions du public, transmises par voie électronique, sont consultables sur le site Internet de l'État susmentionné.

Seules les observations et propositions exprimées entre le 24/06/2024, à 9 h 30, et le 25/07/2024, à 17 h, sont recevables.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairies de Kernilis et Plouvien, à la préfecture du Finistère et sur le site Internet des services de l'État dans le Finistère susmentionné, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de cette procédure, le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions ou la refuser par arrêté préfectoral.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Plouarzel

Par arrêté n° 2024-06-01 du 3 juin 2024, le président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Plouarzel qui se déroulera du lundi 24/06/2024 (9 h) au vendredi 26/07/2024 (16 h 30) inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de déclaration de projet n° 1 du PLU comprend 2 parties : la justification de l'intérêt général du projet permettant d'adapter le PLU et les adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur, pour permettre l'implantation d'une construction communale abritant notamment une nouvelle médiathèque et une salle d'animation sur une zone naturelle Np au PLU en vigueur.

Le dossier d'enquête comprendra une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus, des pièces de procédure et l'avis de l'autorité environnementale suite à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Mme Jeanine Froment a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif (TA) de Rennes.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Plouarzel, place Ker, 29810 Plouarzel. Les permanences de la commissaire enquêteur auront lieu à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI à Lanrivaré.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Mairie de Plouarzel, place Ker, 29810 Plouarzel : lundi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h ; mardi, jeudi, vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; mercredi, samedi, de 8 h 30 à 12 h.

- Communauté de communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdrioual, 29290 Lanrivaré : du lundi au vendredi, 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h (vendredi, 16 h 30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Plouarzel ou sur celui situé à la CCPI.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire enquêteur par :

- Courrier postal : CCPI, ZA de Kerdrioual, 29290 Lanrivaré, en précisant la mention "enquête publique relative à la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel" et "à l'attention de la commissaire enquêteur".

- Courrier électronique : enquete-dp1-plouarzel@democratie-active.fr

- Registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-plouarzel/>

La commissaire enquêteur assurera 4 permanences et recevra le public : lundi 24/06/2024, de 9 h à 12 h, mairie de Plouarzel ; mercredi 03/07/2024, de 13 h 30 à 16 h 30, siège de la CCPI à Lanrivaré ; samedi 20/07/2024, de 9 h à 12 h, mairie de Plouarzel ; vendredi 26/07/2024, 13 h 30 à 16 h 30, mairie de Plouarzel.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage du présent arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête publique de la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel peuvent également être consultées sur les sites Internet de la CCPI : www.pays-iroise.bzh et de Plouarzel : www.plouarzel.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un PV de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

La commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

À partir de la clôture de l'enquête, elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au président de la CCPI et au président du TA de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie de Plouarzel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI, ainsi que sur leur site Internet.

Après l'enquête publique, le projet de déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.

La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPI.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS

Suivant acte sous signature électronique en date à Ploudalmézeau du 31/05/2024, il a été constitué une société unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination : **ATOUTRAVO - RABILLARD SÉBASTIEN**. Objet : les activités de second œuvre en bâtiment. Siège social : 3, impasse de Trielen, 29830 Ploudalmézeau. Capital social : 1 000 € (apport en numéraire). Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. Gérant : M. Sébastien Rabillard, demeurant 3, impasse de Trielen, 29830 Ploudalmézeau, est nommé gérant sans limitation de durée. Inscription au registre du commerce et des sociétés de Brest. Pour avis, le gérant.

Le Télégramme

Vous souhaitez recevoir
Le Télégramme
chaque jour à domicile ?



Livraison à domicile gratuite



Chez vous avant 7 h ? h le dimanche



Des suppléments hebdo

Contactez-nous !

N°Cristal 0 969 360 529

APPEL NON SURTAXÉ